

assurances
vie et santé

Assurance vie à émission simplifiée



beneva

Parce que votre temps est précieux...

Ne le perdrez pas inutilement. Lors d'une simple conversation avec votre conseiller, répondez à quelques questions et vous voilà assuré sans avoir à subir un examen médical.

C'est votre état de santé qui déterminera l'assurance qui vous convient. **L'assurance vie à émission simplifiée** est parfaite pour les clients en bonne santé.

À l'inverse, l'**assurance vie à émission garantie** est tout indiquée pour les clients ayant de la difficulté à s'assurer ou qui sont en moins bonne santé. L'acceptation est garantie.

Quelle assurance à émission simplifiée vous convient le mieux ?

Pas si facile de s'y retrouver parmi les assurances vie... Voici quelques informations pour démontrer que l'assurance à émission simplifiée et l'assurance à émission garantie sont parfaites pour les gens en quête de simplicité et de rapidité.

	Assurance vie à émission simplifiée	Assurance vie à émission garantie
Montant d'assurance	Jusqu'à 500 000 \$	Jusqu'à 50 000 \$
Examen médical	Aucun	Aucun
État de santé	Bon	Moins bon ou vous avez été refusé pour de l'assurance
Achat avec votre conseiller	Processus 100 % électronique	Processus 100 % électronique
Émission du contrat	60 minutes ou moins*	60 minutes ou moins*
Possibilité d'ajouter d'autres protections	Non	Non

Note : Certaines conditions s'appliquent.

* Dans le cas d'une assurance supplémentaire pour un client existant de Beneva, le temps d'émission du contrat peut être plus long.

Et l'assurance vie traditionnelle?

Elle répondra à vos besoins si ces critères sont importants pour vous :

- Vous envisagez d'ajouter d'autres protections comme une assurance maladies graves, une assurance invalidité ou une assurance pour votre conjoint et vos enfants.
- Vous voulez un montant d'assurance qui peut aller jusqu'à 10 millions \$.
- Vous souhaitez payer une prime personnalisée.
- Vous avez quelques problèmes de santé sans gravité ou contrôlés.

Le temps file si vite...

Ne perdez pas ces précieux moments et protégez ce qui compte le plus : vos proches. En moins de 60 minutes, vous préserverez leur sécurité financière grâce à l'assurance vie à émission simplifiée ou à émission garantie de Beneva.

Parlez à votre conseiller qui saura vous guider. Pour en savoir plus, visitez le beneva.ca.



Pour nous joindre

Service aux assurés

Sans frais : 1 800 361-7420
Montréal : 514 282-7390

beneva

Le présent document est destiné à fournir une description sommaire d'un produit d'assurance offert par Beneva inc. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez vous référer au contrat.

Les assurances de personnes sont souscrites par Beneva inc. et distribuées par Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers et ses partenaires autorisés.
© Beneva inc. 2023^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.